

Enquête nationale sur la mise en place des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

Enquête menée du 1^{er} décembre 2013 au 15 janvier 2014 par le Bureau de liaison du Réseau des ESPE

Les 30 écoles supérieures du professorat et de l'éducation ont répondu à cette enquête :

ESPE d'Aix-Marseille, ESPE de l'académie d'Amiens, ESPE d'Aquitaine, ESPE de Bourgogne, ESPE de Bretagne, ESPE de l'académie de Caen, ESPE Centre Val de Loire, ESPE Clermont-Auvergne, ESPE de Corse, ESPE de l'académie de Créteil, ESPE Franche-Comté, ESPE de l'académie de Grenoble, ESPE de l'académie de Guadeloupe, ESPE de l'académie de Guyane, ESPE de l'académie de La Réunion, ESPE Lille Nord de France, ESPE de l'académie de Limoges, ESPE de Lorraine, ESPE de l'académie de Lyon, ESPE de l'académie de Martinique, ESPE de l'académie de Montpellier, ESPE de l'académie de Nantes, ESPE de l'académie de Nice, ESPE de l'académie de Paris, ESPE de l'académie de Poitiers, ESPE de l'académie de Reims, ESPE de l'académie de Rouen, ESPE de l'académie de Strasbourg, ESPE de Toulouse Midi-Pyrénées, ESPE de l'académie de Versailles

1.	Profil de l'administrateur provisoire.....	2
2.	Élaboration des statuts	2
3.	Statuts : composition du conseil d'école	2
4.	Élections au conseil d'école	2
5.	Adoption des textes statutaires.....	3
6.	Désignation du président	3
7.	Désignation des personnalités extérieures pour le conseil d'école	3
8.	Directeur de l'ESPE	3
9.	Relations avec l'académie	3
10.	Relations avec l'université intégratrice et les autres universités	3
11.	Inscription des étudiants	4
12.	Master MEEF mention premier degré : effectifs et organisation de la formation (M1)	4
13.	Master MEEF mention second degré : effectifs et organisation de la formation (M1)	4
14.	Master MEEF mention encadrement éducatif : effectifs et organisation de la formation (M1)	5
15.	Master MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation : effectifs et organisation de la formation (M1).....	5
16.	Organisation générale de la formation : stages	6
17.	Organisation générale de la formation : tronc commun	6
18.	Organisation générale de la formation : appréciation globale.....	6
19.	Parcours recherche en éducation	7
20.	Conseils de perfectionnement	7
21.	Quelques informations sur cette rentrée.....	7

1. Profil de l'administrateur provisoire

Sur 30 administrateurs provisoires, 14 étaient directeurs de l'IUFM de leur académie, 12 occupaient d'autres fonctions, principalement au sein des universités partenaires de l'IUFM et 4 étaient directeurs adjoints de l'IUFM.

Près de la moitié étaient porteurs du projet d'ESPE au sein de leur académie.

Deux tiers des administrateurs provisoires sont professeurs des universités.

2. Élaboration des statuts

La quasi-totalité des statuts et un tiers des règlements intérieurs sont rédigés. Deux tiers des administrateurs provisoires en sont directement les auteurs ; dans les autres cas, c'est une commission qui en a eu la charge, commission qui comptait généralement l'administrateur provisoire parmi ses membres.

Le travail mené pour la rédaction des statuts a été jugé relativement facile dans 21 ESPE. La prise en compte des exigences de chacun des partenaires (l'académie, l'université intégratrice et les universités de l'académie) a été perçue comme facile par la moitié des administrateurs provisoires. Enfin, des tensions ont pu être observées dans un grand nombre d'académies et un tiers des administrateurs provisoires les a jugées fortes.

Plusieurs instances peuvent être intégrées dans le processus de validation des statuts. Ils ont ainsi été validés par une commission des statuts mise en place par le recteur dans 22 ESPE, par le CA de l'université intégratrice dans 10 ESPE, par le conseil d'école de l'ESPE dans 9 ESPE.

3. Statuts : composition du conseil d'école

27 ESPE ont détaillé la composition de leur conseil d'école (en application du décret n°2013-782 du 28 août 2013), ce qui permet d'établir une composition type :

- 10 représentants élus des personnels (collèges A à E) - seul nombre fixé par le décret
- 4 représentants élus des usagers (collège F)
- 3 représentants de l'université intégratrice

Personnalités extérieures :

- 2 représentants des collectivités territoriales
- 5 personnalités désignées par le recteur d'académie
- 3 représentants des universités partenaires
- 1 personnalité désignée par l'université intégratrice
- 2 personnalités désignées par le conseil d'école

S'agissant du nombre total de sièges, il s'élève généralement à 28 ou 30, 2 ESPE signalant un conseil à 24 ou 26 membres.

4. Élections au conseil d'école

Les élections au conseil d'école ont eu lieu dans 23 ESPE (à la date de clôture de l'enquête). Le nombre de listes s'élève en moyenne à 1 pour le collège A et à 2 pour les collèges B à F.

Les résultats des collèges A, B et C peuvent être rapprochés. Sur l'ensemble de ces trois collèges réunis (138 sièges), les listes SNESUP-FSU remportent 30 % des sièges ; les listes indépendantes, 22% des sièges ; les listes intersyndicales, 17 % des sièges. S'agissant du taux de participation, il est en moyenne de 47 % pour le collège A, 46 % pour le collège B, 57 % pour le collège C.

Les collèges D et F présentent des résultats similaires. Sur les 99 sièges à pourvoir, les listes FSU arrivent en tête (28 %) suivies par des listes indépendantes (20 %). Les taux de participation de ces deux collèges sont cependant faibles : 32 % pour le collège D, voire très faibles : 9 % pour le collège F.

Quant au collège E (46 sièges), les listes indépendantes remportent 41 % des sièges suivies par les listes UNSA qui en obtiennent 22 %. Le taux de participation est de 77 % pour ce collège.

Pour l'ensemble des collèges, il faut noter un nombre relativement important de sièges pourvus par des listes indépendantes et/ou intersyndicales. Ce nombre associé à un taux de participation significatif pour les

collèges C et E sont des indicateurs d'un engagement des personnels pour le projet de formation des enseignants incarné par l'ESPE.

5. Adoption des textes statutaires

Parmi les 19 ESPE ayant adopté leurs statuts, 14 d'entre elles précisent qu'ils l'ont été à l'unanimité.

Le règlement intérieur n'a quant à lui pas encore été rédigé dans la totalité des ESPE. La question de son adoption n'est donc pas d'actualité.

6. Désignation du président

Le président du conseil d'école a été généralement proposé par le recteur. Ce dernier a pu procéder à des consultations préalables ; auprès de l'administrateur provisoire (4 ESPE), du président de l'université intégratrice (6 ESPE) ou de(s) université(s) partenaire(s) (3 ESPE).

Un tiers des administrateurs provisoires précise qu'il a été consulté sur le choix final du président du conseil d'école.

Dans 8 ESPE, le président a été proposé au titre de personnel relevant de l'Éducation nationale (IG, IA-IPR, DASEN ou autre cadre) ; dans 6 ESPE, au titre de fonctions de responsabilité antérieures (recteur, président d'université, directeur d'IUFM). Dans 3 ESPE, le président a été proposé au titre de personnel relevant de l'enseignement supérieur (professeur des universités).

Le président a été élu à l'unanimité dans 40% des ESPE ayant procédé au vote.

7. Désignation des personnalités extérieures pour le conseil d'école

Dans 11 ESPE, ce sont les élus au conseil d'école qui ont participé au choix des personnalités extérieures. Le recteur (3 académies), le président de l'université intégratrice (4 académies), le président d'une université partenaire (3 académies), l'administrateur provisoire (8 académies) sont cités pour l'élaboration de la proposition. Au sein de 4 ESPE, le choix a été fait en concertation avec l'ensemble des acteurs.

8. Directeur de l'ESPE

Les élections du directeur se sont déroulées entre le 25 novembre 2013 et le 20 décembre 2013 dans 22 ESPE, soit plus des deux tiers. En moyenne, les ESPE ont reçu entre 3 et 5 candidatures au poste de directeur, 4 ESPE en ont reçu moins de 3 tandis qu'1 ESPE a reçu 7 candidatures.

Sur les 30 administrateurs provisoires, 17 sont candidats au poste de directeur de l'ESPE.

La proposition des conseils d'école adressée aux ministères concernant le directeur de l'ESPE comportait 1 nom dans les trois quarts des académies ; 2 à 5 noms classés ont été proposés dans le quart restant.

9. Relations avec l'académie

Un tiers des ESPE constate une participation de l'académie à la formation initiale des futurs enseignants. Cette participation se traduit par la mise à disposition, en nombre d'équivalents temps plein, et en moyenne, de 4 professeurs des écoles maîtres-formateurs et de 3 professeurs du second degré.

Les relations avec l'académie sont jugées bonnes à excellentes par plus de deux tiers des administrateurs provisoires, et ce à ses différents niveaux (recteur, DASEN, IA-IPR, IEN-ET/EG, IEN premier degré, services académiques, délégué à la formation continue). Quelques ESPE signalent des relations mitigées avec les IA-IPR et les IEN-ET/EG.

10. Relations avec l'université intégratrice et les autres universités

Plus de deux tiers des administrateurs provisoires estiment bonnes à excellentes les relations avec l'université intégratrice que ce soit au niveau de la présidence, des conseils d'administration, des différents

comités, des autres composantes ou des services centraux de l'université. Les difficultés mentionnées concernent essentiellement les relations avec les autres composantes, jugées mitigées par un quart des ESPE.

S'agissant des relations avec les universités partenaires, la quasi-totalité des administrateurs provisoires des ESPE concernées - 18 ESPE sont en contexte pluri-universités - les jugent bonnes à excellentes tant au niveau de la présidence, des conseils que des composantes.

11. Inscription des étudiants

Tous les étudiants à l'ESPE sont inscrits administrativement à l'université intégratrice dans 14 académies. A contrario, chaque université partenaire inscrit ses étudiants ; les étudiants peuvent aussi être inscrits selon une répartition géographique. S'agissant uniquement des étudiants de master MEEF mention premier degré, ils sont inscrits administrativement à l'université intégratrice dans 18 académies.

La totalité des étudiants inscrits administrativement à l'université intégratrice est comptabilisée dans l'ESPE dans 17 académies.

12. Master MEEF mention premier degré : effectifs et organisation de la formation (M1)

C'est l'université intégratrice de l'ESPE qui compte les plus importants effectifs étudiants inscrits en MEEF premier degré (mention 1), à hauteur, en moyenne, de 486 étudiants par ESPE.

La formation est proposée sur 4 à 9 sites par 55% des ESPE et sur 1 à 3 sites par 45% des ESPE.

Le volume horaire du master MEEF mention premier degré est en moyenne de 619 heures. Dans 25% des ESPE, il est inférieur à 560 heures.

S'agissant de la part des différents types de savoirs ainsi que celle des différents intervenants dans la formation, la répartition (estimée) moyenne suivante peut être établie :

• Savoirs disciplinaires enseignés à l'école	29 %	• Second degré de l'ESPE	36 %
• Savoirs académiques universitaires	20 %	• Enseignants-chercheurs de l'ESPE	19 %
• Savoirs didactiques adaptés à l'école	20 %	• Premier degré de l'ESPE	15 %
• Savoirs sur le métier d'enseignant	13 %	• Autres enseignants-chercheurs	10 %
• Savoirs pédagogiques adaptés à l'école	10 %	• PEMF	8 %
• Savoirs sur la polyvalence à l'école	8 %	• Formateurs de terrain second degré	7 %
		• IEN, IA-IPR, autres professionnels	5 %

13. Master MEEF mention second degré : effectifs et organisation de la formation (M1)

L'université intégratrice accueille les plus importants effectifs étudiants inscrits en master MEEF second degré (mention 2), à hauteur de 319 étudiants en moyenne par ESPE. Dans le cas d'universités partenaires (au maximum 6), la moyenne de l'effectif par université est de 110 étudiants.

Le volume horaire minimal de formation du M1 est en moyenne de 526 heures, le volume maximal étant en moyenne de 721 heures.

En ce qui concerne la part des différents intervenants dans la formation, la répartition (estimée) moyenne suivante peut être établie :

• Second degré de l'ESPE	31 %
• Autres enseignants-chercheurs	26 %
• Enseignants-chercheurs de l'ESPE	20 %
• Formateurs de terrain second degré	18 %
• IA-IPR et/ou IEN-ET/EG	3 %
• Autres professionnels	2 %

Les formations à plus petits effectifs ne sont pas toutes proposées par l'ensemble des ESPE. Les filières suivantes sont citées à titre d'exemple :

Formations générales	
A titre d'exemple, les effectifs sont en moyenne de 10 étudiants en allemand, 18 en arabe, 5 en chinois.	
>> Allemand	47 % des ESPE
>> Lettres classiques	47 % des ESPE
>> Éducation musicale	43 % des ESPE
>> Sciences économiques et sociales	40 % des ESPE
>> Italien	30 % des ESPE
>> Arts plastiques	30 % des ESPE
>> Philosophie	23 % des ESPE
>> Arabe	7 % des ESPE
>> Chinois	7 % des ESPE
>> Portugais	7 % des ESPE
>> Japonais	3 % des ESPE
Formations technologiques ou professionnelles	
A titre d'exemple, les effectifs sont en moyenne de 14 étudiants en professionnel industriel, 14 en bio, médicosocial et santé, 22 en professionnel tertiaire, 22 en professionnel général et de 8 pour les autres métiers professionnels.	
>> PLP Lettres + bivalence	43 % des ESPE
>> PLP Math-sciences	40 % des ESPE
>> Sciences industrielles de l'ingénieur	33 % des ESPE
>> Économie-gestion	33 % des ESPE
>> Biotechnologie, médicosocial, santé	20 % des ESPE
>> Arts appliqués	10 % des ESPE

14. Master MEEF mention encadrement éducatif : effectifs et organisation de la formation (M1)

21 ESPE offrent le parcours de conseiller principal d'éducation dans la mention encadrement éducatif (mention 3). 2 ESPE proposent d'autres parcours dans cette mention (Adaptation aux situations de handicap et Expertise Enseignement Apprentissage).

C'est l'université intégratrice qui accueille la quasi-totalité des effectifs étudiants inscrits en master MEEF encadrement éducatif, à hauteur de 40 étudiants en moyenne par ESPE.

S'agissant de la part des différents types de savoirs ainsi que celle des différents intervenants dans la formation, la répartition (estimée) moyenne suivante peut être établie :

• Savoirs académiques universitaires	25 %	• Second degré de l'ESPE	35 %
• Savoirs sur le métier de CPE	24 %	• Enseignants-chercheurs de l'ESPE	25 %
• Savoirs disciplinaires relatifs au métier de CPE	18 %	• Formateurs de terrain second degré	20 %
• Savoirs pédagogiques relatifs au métier de CPE	17 %	• Autres professionnels	8 %
• Savoirs didactiques relatifs au métier de CPE	16 %	• Autres enseignants-chercheurs	7 %
		• IA-IPR et/ou IEN-ET/EG	5 %

15. Master MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation : effectifs et organisation de la formation (M1)

6 ESPE offrent des parcours dans la mention pratiques et ingénierie de la formation (mention 4). A titre d'exemple, on peut citer les parcours suivants : Rédacteur professionnel, Formation de formateurs, Ingénierie pédagogique, Handicap et besoins éducatifs particuliers.

L'université intégratrice accueille la totalité des effectifs étudiants inscrits en master MEEF pratiques et ingénierie de la formation (mention 4), à hauteur de 40 étudiants en moyenne par ESPE.

Les débouchés de ces mentions visent généralement une insertion vers les secteurs de la formation, de la santé, de l'insertion, de l'éducation au sein d'organismes publics ou d'entreprises. Certains parcours

permettent de rejoindre une formation doctorale. Dans le cadre de cette mention, les ESPE concernées développent leurs relations avec les milieux professionnels, qu'elles estiment généralement très bonnes.

16. Organisation générale de la formation : stages

Deux tiers des ESPE proposent des stages aux étudiants de M1.

La durée moyenne du stage en établissement scolaire est de 22 jours pour la mention 1 et de 15 jours pour les étudiants des mentions 2 et 3.

L'organisation du stage sur l'année est massée et filée dans 15 ESPE, uniquement massée au sein de 5 ESPE.

La moitié des administrateurs provisoires s'est exprimée sur les stages en établissements. Dans l'ensemble, ils jugent que l'organisation des stages s'est bien passée, que les services académiques ont bien joué leur rôle et l'accueil dans les établissements est globalement positif. Enfin, ils estiment que les stages sont indispensables à la formation et qu'ils sont utiles dans leur forme actuelle.

Les administrateurs provisoires ont un avis un peu plus nuancé concernant les affirmations suivantes : un tuteur compétent s'est occupé des étudiants, les corps d'inspection ont joué leur rôle de conseil, l'organisation des stages facilite l'articulation stage-formation, la durée des stages correspond bien aux objectifs du M1, le contenu des stages est bien exploité dans la formation.

17. Organisation générale de la formation : tronc commun

Deux tiers des ESPE ont mis en place, même partiellement, un tronc commun. Ce tronc commun permet : un mélange des étudiants des trois mentions (1, 2 et 3) dans 44 % des ESPE, un mélange des étudiants de différents parcours des mentions 2 et 3 dans 50 % des ESPE. Dans 6 % des ESPE, les cohortes d'étudiants ne sont pas mélangées.

17 % en moyenne du temps de formation est consacré au tronc commun dans la maquette. Les enseignements dispensés dans le tronc commun le sont sous forme de cours magistraux (proportion moyenne de 35 %), de TD (proportion moyenne de 50 %) et de conférences (proportion moyenne de 15 %).

La moitié des administrateurs provisoires s'est exprimée sur les enseignements dispensés dans le tronc commun. La majorité d'entre eux estime que ces enseignements sont pertinents par rapport aux attentes du métier et que ce temps de formation est indispensable à la formation.

Quelques administrateurs provisoires considèrent que ces enseignements ne sont pas : parfaitement intégrés dans l'ensemble de la formation, en adéquation avec les concours de recrutement, un lieu d'échanges entre étudiants de parcours différents, bien ancrés sur les pratiques professionnelles.

18. Organisation générale de la formation : appréciation globale

La moitié des administrateurs provisoires s'est prononcée sur l'organisation générale de la formation. Ils considèrent majoritairement que les maquettes de formation et leur organisation générale sont en adéquation avec les attentes de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des concours de recrutement.

Concernant les attentes des étudiants, des formateurs de l'ESPE comme des autres composantes universitaires, ainsi que celles des corps d'inspection, les avis sont plus partagés : un quart des administrateurs provisoires juge en effet insuffisante l'adéquation de leurs attentes à la formation.

7 ESPE ont entrepris un processus d'évolution des maquettes. Selon les administrateurs, cette évolution doit principalement porter sur une plus grande place à accorder aux savoirs didactiques, aux savoirs sur le métier, aux activités de groupe ainsi qu'à l'usage du numérique. Quant à la place accordée aux savoirs académiques et disciplinaires, elle est considérée comme suffisante actuellement.

19. Parcours recherche en éducation

7 ESPE proposent un parcours recherche dans leur offre de formation, 4 d'entre elles offrant des débouchés vers le doctorat.

9 ESPE intègrent au moins un laboratoire dans leur périmètre ; 6 ESPE ont constitué une structure fédérative de recherche, rassemblant de 5 à 30 laboratoires.

7 ESPE organisent des groupes de travail associant chercheurs, formateurs et enseignants en vue de développer l'innovation. Ils peuvent prendre la forme de groupes de développement ou de groupes de production.

20. Conseils de perfectionnement

Des conseils de perfectionnement sont prévus dans 14 ESPE ; 6 ESPE les organiseront par parcours.

21. Quelques informations sur cette rentrée

Deux tiers des administrateurs provisoires se sont exprimés sur la rentrée.

D'un point de vue organisationnel, la rentrée a été jugée comme sereine à très sereine par la moitié des administrateurs. A contrario, l'autre moitié l'a vécue comme mitigée à très difficile.

Sur le plan des relations, celles avec les étudiants ainsi que celles avec les personnels administratifs et techniques sont majoritairement qualifiées de sereines à très sereines. Ce sont avec les équipes de formation et les organisations syndicales des personnels qu'elles ont pu s'avérer plus mitigées, et ce dans un quart des ESPE.

Enfin, trois quarts des administrateurs provisoires ont qualifié l'ambiance générale dans l'ESPE de sereine à très sereine, tandis qu'un quart la décrit comme mitigée, voire très difficile.

Les administrateurs provisoires ont été interrogés sur trois points positifs et trois points négatifs à retenir pour la mise en place de leur ESPE. Les exemples représentatifs suivants peuvent être cités :

>> la reconnaissance du caractère professionnel de la formation et son inscription universitaire forte, la concertation et les échanges constructifs avec les personnels et les partenaires, une dynamique collective positive ;

>> l'urgence de la mise en œuvre, le manque de cadrage et l'instabilité des procédures, le contexte budgétaire contraint.

Sur les perspectives ouvertes par la mise en place des ESPE, les administrateurs provisoires les jugent globalement positives et citent majoritairement la professionnalisation de la formation.